

## Compte-rendu

# La Commission d'enquête populaire sur les programmes temporaire de travail au Canada

Événement organisé par le Front de défense des non-syndiqués  
Le 16 décembre 2010

---

À l'occasion de la Journée internationale des migrants, le Front de défense des non-syndiqués, en collaboration avec l'Alliance des travailleurs agricoles, le Centre international de solidarité ouvrière (CISO), le Centre justice et foi, le Comité d'action contre la traite humaine (CATHI), la Fédération des femmes du Québec (FFQ) et le REDTAC-(im)migration, ont organisé une Commission populaire d'enquête sur les programmes temporaires de travail qui s'est déroulée le jeudi, 16 décembre dernier.

C'est à l'aide des témoignages de trois travailleurs migrants, de témoins experts et de commissaires que les nombreux participants à l'événement, environ 80 personnes, se sont familiarisés avec les principaux enjeux relatifs au travail migrant temporaire au Canada. Les trois programmes de travailleurs temporaires dont il a été question au cours des différentes interventions sont :

- le Programme des aides familiaux résidants (PAFR)
- Le Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS)
- Le Programme des travailleurs étrangers temporaires peu qualifiés ou peu spécialisés (PTET-PS)

### **Travail migrant temporaire : quelques facteurs de vulnérabilité**

---

Les différentes interventions présentées tout au long de cette journée nous ont permis d'identifier plusieurs facteurs de vulnérabilité qui caractérisent le travail migrant temporaire. Les travailleuses et travailleurs étrangers qui participent à ces programmes :

- occupent des emplois qui sont considérés comme **trop difficiles ou dangereux** par les Canadiens ;
- **demeurent chez leur employeur** dans la plupart des cas. Ceci crée une relation de dépendance et d'isolement qui les placent dans une situation de précarité et de vulnérabilité ;
- **doivent être dociles**. Ceux-ci ont tout intérêt à bien se comporter et à exécuter toutes les tâches demandées afin de ne pas être rapatriés dans leur pays et pour avoir de meilleures chances d'être rappelés par leur employeur l'année suivante ;
- ne **connaissent pas leurs droits** et les normes du travail en vigueur au Canada. Ils représentent donc une main-d'œuvre fragilisée par le manque de ressources et plus vulnérables aux abus et aux mauvaises conditions de travail offertes ;
- ont **grandement besoin des revenus** engendrés par ce travail. Les conditions de vie précaires et le manque d'emploi criant dans leur pays d'origine les poussent à venir travailler au Canada pour subvenir aux besoins de leur famille et à accepter des conditions de travail précaires.
- Mentionnons également que le PTAS et le PTET ne sont aucunement une voie d'accès à la résidence permanente canadienne. Ces travailleurs et travailleuses temporaires ne bénéficieront d'aucun avantage préférentiel s'ils déposent une demande de résidence.

### **Quelques faits saillants sur chacun des programmes**

---

#### **Le PTAS : Programme fédéral des travailleurs agricoles saisonniers**

- Le PTAS existe depuis 1966 et attire principalement des travailleurs du Mexique et de la Jamaïque.
- En 2008, 21 628 travailleurs saisonniers sont venus travailler au Canada sous ce programme.
- Au Québec, le programme est essentiellement géré par F.E.R.M.E. (la Fondation des Entreprises en recrutement de main-d'œuvre agricole étrangère) alors que les fonctionnaires sont très peu impliqués.

#### **Le PTET-PS : Programme des travailleurs étrangers temporaires peu qualifiés ou peu spécialisés**

- Le gouvernement canadien a mis en place ce projet pilote en 2002 afin d'inclure les emplois nécessitant peu ou pas de qualifications au PTET. Ce programme était d'abord réservé pour les emplois qualifiés.

- Au Québec, la grande majorité des travailleurs qui viennent sous ce programme sont des travailleurs agricoles guatémaltèques.
- Le recrutement des travailleurs agricoles guatémaltèques (principal groupe de travailleurs venant au Québec via ce programme) est principalement orchestré par l'Organisation internationale pour les migrations du Guatemala en concertation avec F.E.R.M.E. Mentionnons que le rôle de recrutement de l'OIM au Guatemala est très controversé. Lors du témoignage d'un travailleur guatémaltèque ayant fait affaire avec eux pour organiser sa venue au Québec, il a affirmé s'être fait clairement interdire de s'affilier à un syndicat une fois rendu au Canada et même de se faire des amis québécois.
- 47 métiers dits en pénurie ont été identifiés dans le cadre du projet pilote. Les secteurs les plus touchés sont : le commerce de détail, l'hôtellerie, la transformation de viande (abattoir) et le secteur agricole.

#### **Le PAFR : Programme des aides familiaux résidents**

- Le programme existe depuis 1991 et plus de 90% des participants à ce programme sont des femmes.
- Sous le PAFR, le Canada accorde une résidence permanente aux travailleuses qui complètent 24 mois de travail.
- Le fait de vivre chez l'employeur isole les travailleuses et les rend plus vulnérables aux abus. Par ailleurs, le travail qu'elles effectuent est dévalorisé dans notre société, puisque typiquement féminin.
- L'Organisation internationale du travail développe actuellement une convention entourant le travail domestique. L'enjeu central de cette convention sera de faire reconnaître le travail domestique comme un « vrai » travail. Ainsi, le ménage qui embauche l'aide domestique devra aussi être considéré comme un « vrai » employeur et assumer les responsabilités qui lui incombent.

En conclusion, mentionnons que ces programmes de migration de main-d'œuvre temporaire ont été développés afin de répondre à une soi-disant pénurie de main-d'œuvre. Or, il s'agirait plutôt d'une rareté de main-d'œuvre reliée à de mauvaises conditions de travail. Le Canada a ainsi choisi de développer ces programmes pour « importer » de la force de travail docile et bon marché au profit de ceux qui les embauchent. Contrairement à ce que certains pourraient penser, le Canada n'a aucunement mis en place ces programmes par charité pour les travailleurs du Sud, mais bien pour avoir accès à des travailleurs et des travailleuses bons marchés et dociles. Il est également important de souligner le fait que le Canada a changé de vision quant à sa migration ces dernières années. Depuis 2008, plus de travailleurs temporaires que de résidents permanents sont admis au Canada. Ce récent virage vers une migration de main-d'œuvre temporaire constitue un changement radical de politique qui s'est opéré sans véritable débat public. Enfin, étant donné la grande vulnérabilité dans laquelle se retrouve la main-d'œuvre temporaire sous ces programmes, l'État devrait jouer un rôle préventif et mieux surveiller leurs conditions de travail afin de limiter les abus.

Pour plus de détails, nous vous suggérons de consulter les outils suivants :

- Plateforme de revendications du Front de défense des non-syndiqués pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des travailleuses et travailleurs migrants. (disponible sous peu)
- « La situation des travailleurs migrants au Canada 2008-2009 » produit par les TUAC. <http://www.ciso.qc.ca/wordpress/wp-content/uploads/rapport-tuac.pdf>
- « L'essor de la migration temporaire au Canada : un changement de cap », Conseil canadien pour les réfugiés. <http://www.ccrweb.ca/fr/essor-de-la-migration-temporaire-au-canada-un-changement-de-cap-radical>

*Compte-rendu par Julie Désilets, agente d'éducation au CISO*